

Article 4 de l'arrêté du 7 avril 2021 fixant les modalités de réalisation des travaux sous tension sur les installations électriques basse tension et les références des normes applicables en la matière

Date de mise à jour : 13 Juillet 2023

Notre analyse

Cet article renvoie vers les normes [NF C 18-510](#) : janvier 2012 et [NF C 18-550](#) : août 2015, applicables en la matière.

Ces normes, bien qu'elles soient citées dans cet arrêté, ne sont pas d'application obligatoire. Elles sont d'application volontaire. Elles sont recommandées par l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif aux normes définissant les modalités recommandées pour l'exécution des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

Concernant la norme NF C 18-510, il faut consulter également ses 2 amendements.

Concernant la norme NF C 18-550 bien qu'elle soit classée en norme d'application obligatoire par les sites de l'Afnor et Légifrance son application demeure d'application volontaire. Elle est consultable gratuitement sur le site Afnor.

Article 4 de l'arrêté du 7 avril 2021 fixant les modalités de réalisation des travaux sous tension sur les installations électriques basse tension et les références des normes applicables en la matière

Les opérations effectuées conformément aux normes NF C18-510 : janvier 2012 et NF C18-550 : août 2015, sont réputées satisfaire aux dispositions de l'article 3.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Que doit prévoir
l'employeur pour les
interventions élémentaires
sur une installation
électrique en basse tension
?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)